

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 27 janvier 2026

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. LINSTER Nicolas

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Alain SINDT

5 – Régularisations des charges locatives 2025

Monsieur le Maire explique et présente au Conseil municipal, les décomptes de remboursement des charges 2025 des logements F1 ; F2 et F6 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck, et F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck :

- 1.Appartement F1 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 261.01 € charges dues au locataire
- 2.Appartement F2 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 314.49 charges dues au locataire
- 3.Appartement F6 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 116.68 € charges dues au locataire
- 4.Appartement F3 « 32 A route de Bouzonville » : 48.67 € charges dues au locataire

Au vu de la consommation réelle constatée sur une année complète des appartements F1 et F2 situés « 1 Rue de l'Abbé Senzy », Monsieur le Maire propose de réajuster à la baisse, le montant mensuel de provision de charges comme suit :

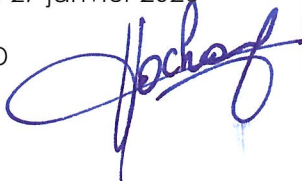
- 5.Appartement F1 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 20 € par mois au lieu de 30 €
- 6.Appartement F2 « 1 Rue de l'Abbé Senzy » : 25 € par mois au lieu de 40 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide d'accepter le décompte des charges locatives 2025 des logements F1 ; F2 et F6 « Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck, et F3 « 32 A Route de Bouzonville » à Haute-Sierck ainsi que le réajustement des charges des F1 et F2 à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 27 janvier 2026

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20260127-0527012026-DE
Date de réception préfecture : 30/01/2026